



Conseil national du tourisme

Section des solidarités et politiques sociales

Président : Jean-Pierre MARCON, Député, Vice-Président de VALVVF

Les classes de découvertes

Un enjeu économique

pour le tourisme

Un élément de cohésion sociale

FEVRIER 2008

Rapporteur : Jacques CHAUVIN,
Chargé de mission à la Ligue de
l'enseignement et de l'éducation
permanente

Les classes de découvertes

Un enjeu économique pour le tourisme

Un élément de cohésion sociale

Les classes de découvertes sont une activité méconnue dans la mesure où elles se trouvent à la croisée de plusieurs domaines : éducatif, social et économique. Or ces activités concernent au premier degré le monde du tourisme puisque l'on peut noter que :

- *Les classes de découvertes représentent un chiffre d'affaires total estimé à 300 millions d'Euros, chiffre d'affaires qui impacte directement les territoires d'accueil de ces séjours,*
- *Ces séjours se déroulent pendant le temps scolaire, donc en dehors des périodes de vacances scolaires, périodes « pauvres » en clientèles touristiques traditionnelles,*
- *Certaines classes de découvertes, dont les classes de neige, ont eu un impact essentiel dans les territoires d'implantation,*
- *N'oublions pas que l'enfant en séjour de classe de découvertes est un prescripteur de séjour touristique, soit en incitant ses parents à retourner sur le site en vacances, soit en y retournant, plus tard avec sa propre famille ou ses amis.*

Autant de raisons qui ont incité le Conseil National du tourisme à s'intéresser aux classes de découvertes dès la fin des années 90 (Rapport du CNT en 1999) et proposer des préconisations qui visent à la dynamisation des classes de découvertes.

L'Intérêt des classes de découvertes

Dans le cadre de cette étude, nous insisterons sur trois aspects majeurs de l'intérêt des classes de découvertes :

- éducatifs
- sociaux
- économiques (voir chapitre enjeux économiques).

Des enjeux éducatifs et sociaux

La classe de découvertes, *c'est d'abord la classe qui continue*. Ce moment particulier n'est pas une parenthèse dans l'année scolaire, et encore moins un temps de vacances. *Il s'inscrit dans un projet plus vaste*, celui de l'école, et trouve sa justification dans sa spécificité : *la mise en contact des enfants avec un environnement nouveau, et la mise en relation des savoirs théoriques avec des expériences sensibles*.

La rupture avec le milieu habituel de référence enrichit la pédagogie. Au contact direct avec les éléments d'un milieu nouveau, (relief, climat, faune, flore, géologie, hydrographie, habitats, activités humaines...), les enfants peuvent *mettre en relation des connaissances habituellement morcelées* dans les diverses disciplines scolaires, et *appréhender la complexité du réel*. La transplantation dans de nouveaux espaces à explorer suscite des démarches *d'investigation actives*, des *travaux en groupe* qui consolident et élargissent les savoirs antérieurs.

La classe de découvertes est un moment de vie collective total permettant d'appréhender la vie quotidienne sous toutes ses formes et pas seulement sous sa forme scolaire qui peut paraître parfois artificielle.

La classe de découvertes est un *moment privilégié de socialisation de l'enfant*. La vie commune permet une vision différente de l'autre : savoir l'accepter, reconnaître ses différences. Elle permet aussi de découvrir que l'on ne vit plus "à coté", mais "avec" : modifications des relations du groupe classe, du groupe adultes-enfants, des hiérarchies différentes, des valeurs nouvelles.

La classe de découvertes permet d'appréhender un environnement nouveau. En cela, elle répond à des besoins inhérents à la nature de l'enfant : besoin de se détendre, de se reposer, de communiquer, de participer, de s'exprimer, de satisfaire une curiosité nouvelle.

La classe de découvertes permet aussi une découverte plus globale de l'environnement. En cela, elle permet la mise en œuvre de la maxime *"penser globalement pour mieux agir localement"*.

La classe de découvertes est un moment unique permettant la mise en place de nombreux moyens

qui visent à *L'éducation globale des enfants*. Elle favorise la poursuite normale des acquisitions fondamentales, mais en tirant leurs substances de la découverte d'un milieu physique et humain différent. La pratique d'activités diverses permet l'expression, la communication, la relation écrite, orale, électronique des choses vues, l'exploitation du milieu. Les activités d'éveil, par un contact ouvert sur le milieu développe la sensibilité, le sens esthétique. Les activités de plein air permettent de se mesurer, mais aussi d'entreprendre ensemble. La pratique d'une activité physique ou culturelle est un moyen, un outil mis à la disposition de l'enfant. Mais la classe de découvertes est aussi un moment de pratiques d'activités de loisirs, ludiques, créatives, etc.

Dans l'élaboration, la mise en œuvre de la classe de découvertes, *L'enseignant* joue un rôle essentiel. Il *coordonne la construction et l'exécution d'un projet*.

Il fait en sorte que *le projet soit inclus dans le projet d'école*.

Il fait participer les enfants à la conception du projet, favorise l'apport de leurs idées personnelles et les intègre au projet. Il fait en sorte aussi que son projet de classe de découvertes s'intègre *dans un plan annuel de travail* : le projet sera exploité avant le départ, pendant le séjour et au retour de la classe.

L'enseignant construit son projet en tenant compte des ressources humaines, matérielles, des habitudes et des contraintes du centre qui accueille le séjour.

L'enseignant construit son projet avec les partenaires intervenant au niveau financier (commune, parents d'élèves, etc.), mais aussi avec les partenaires intervenant dans la réalisation du projet : responsable pédagogique du centre d'accueil.

L'enseignant est le seul dépositaire des objectifs et des contenus d'enseignement. Il est le seul responsable de la classe. Il est le gestionnaire du programme. Il négocie l'emploi du temps, la place des activités et de la vie collective. Il veille à la conformité des activités prévues avec les instructions officielles.

Pour brève qu'en soit la durée, la vie en groupe *enrichit les comportements sociaux des enfants*. Les repas en commun, le partage des tâches, l'établissement des règles de vie communes *développent l'autonomie* de chacun et *concourent à sa socialisation*.

La diversité des activités offertes aux enfants, qu'elles soient sportives, culturelles ou cognitives, élargit le champ des espaces de réussite possible : l'enfant habituellement catalogué comme « mauvais élève », découvre de nouvelles disciplines (le ski, l'expression musicale...), et, en percevant les effets gratifiants des efforts qu'imposent les apprentissages, peut se faire *une autre idée de l'école*, et modifier son rapport aux savoirs.

A cet égard, la classe de découvertes est particulièrement utile aux enfants des milieux culturellement « pauvres », ou en rupture avec l'école, ainsi qu'aux enfants des quartiers où l'école demeure le médiateur majeur d'intégration à la vie sociale.

C'est ainsi que le départ de toute la classe avec son maître habituel s'impose comme une nécessité.

Les enfants partent dans le cadre d'un projet dont ils sont les acteurs.

Le *projet de départ*, projet auquel sont associés les parents est aussi un *élément fédérateur pour les familles*. C'est l'occasion d'une rencontre entre ces familles, l'équipe éducative de l'école, les partenaires sociaux, etc., etc.

En résumé, la curiosité que fait naître la rupture avec le cadre habituel, la vie en groupe et ses contraintes, la nécessité pour chaque enfant d'être acteur de sa propre réussite et de la réussite collective, le contact avec la vie locale et sa culture... constituent des *ouvertures concrètes sur le monde*, ouvertures nécessaires à *une éducation active à la citoyenneté*.

Ouverture sur l'Europe

Le tourisme ordinaire est principalement un tourisme d'itinérance, de passage, où les possibilités de rencontre avec les résidents locaux sont rares et souvent superficielles.

De plus, se déroulant sur des périodes réduites puisque la plupart du temps pendant les vacances scolaires, il n'est pas propice à ces moments d'imprégnation culturelle qui demandent du temps et qui reposent sur des volontés réciproques pas toujours faciles à mettre en œuvre chez des adultes d'autant plus

quand il existe la barrière de la langue.

Alors que notre pays dispose d'atouts considérables, ce n'est pas sans raisons que nous sommes la première destination touristique au monde, *il serait dommage de ne pas ouvrir les classes de découvertes* aux enfants du monde et principalement *aux jeunes européens*.

Cette ouverture permettrait bien sûr une meilleure rentabilité des établissements d'accueil, mais elle permettrait aussi une meilleure compréhension entre des enfants de langue et de cultures différentes, mais citoyens européens en devenir.

Il existe déjà des séjours de "classes européennes". Mais il s'agit principalement de séjours de jeunes français dans un pays d'Europe.

Nous proposons un concept différent qui consisterait en l'accueil de jeunes européens en France, séjours pouvant rassembler de jeunes français et de jeunes européens issus de différents pays.

Pourquoi partir en classe de découvertes ?

Partir en classe de découvertes n'est pas une évidence pour tout le monde, y compris pour une bonne partie du corps enseignant et des autorités administratives de l'Éducation nationale.

Là encore, on peut relever plusieurs « écoles » : ceux pour qui l'école constitue quasiment un sanctuaire qu'il faut impérativement protéger de l'extérieur et ceux, pour qui, au contraire, tout ne peut pas s'apprendre dans l'enceinte des murs de l'école. Ces derniers sont, pour beaucoup, adeptes de méthodes pédagogiques actives où l'enfant est placé au cœur du processus pédagogique, où il est acteur de son éducation, où la découverte, le vécu et l'expérimentation vont concourir à son éducation.

Bien évidemment, pour les associations organisatrices de classes de découverte et de voyages scolaires ce sont ces derniers principes qui font autorité.

Par exemple, pour la Ligue de l'Enseignement, précurseur en matière de classes de découverte et organisatrice de séjours, il existe 7 bonnes raisons pour favoriser le départ des enfants en classes de découvertes :

Améliorer les compétences méthodologiques

S'approprier une démarche scientifique en situation, traiter l'information, observer, chercher, analyser,

comparer, émettre des hypothèses, les vérifier.

Construire les concepts de temps et d'espace

Se situer dans de nouveaux espaces, connaître le passé et le présent, projeter le futur d'un environnement donné.

Réinvestir les connaissances de base

Ecrire, lire, parler, compter pour questionner, communiquer et raconter, en se servant de la stimulation d'un milieu et d'un mode de vie.

S'approprier des techniques et des outils

S'exprimer, communiquer, pratiquer des activités sportives ou culturelles, utiliser des outils technologiques.

Acquérir plus d'autonomie

Développer la curiosité et la créativité. Donner le goût et le sens des responsabilités. Apprendre à gérer la vie quotidienne.

Devenir acteur de son propre avenir

Comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, penser globalement pour agir localement.

Savoir être et vivre ensemble

Apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

Synthèses des évolutions depuis l'origine des classes de découvertes

Synthèse historique

Plusieurs dates sont importantes pour l'activité des classes de découvertes : 1953, 1982, 1997 et 1999, 2004 et 2005.

1953 est une année importante dans la mesure où cette année marque le véritable « démarrage » des classes de découvertes ; c'est la date retenue par le ministère de l'Education nationale bien que les premières expériences pédagogiques soient connues dès 1946 à L'Abérouat (64) et que l'on trouve un article de presse sur une « colonie de vacances » organisée par l'école d'Hagondange (57) au mois de mai 1936 à Saverne (67).

1982 : c'est cette année qu'aura lieu la publication de textes réglementaires cohérents, incitatifs et qui vont se traduire par une période de « plénitude » de l'activité.

1997 : c'est l'année du revirement total : publication de textes quasiment « répressifs » pour l'activité des classes de découvertes. Ces textes seront complétés en 1999[1], qui apporteront des compléments sur l'intérêt de ces séjours ainsi qu'un peu de souplesse. Ce sont ces derniers qui constituent encore aujourd'hui l'ossature de la réglementation sur les classes de découvertes.

2004 : Béatrice PAVY publie un rapport parlementaire sur les classes de découvertes, rapport salué par l'ensemble des opérateurs de cette activité.

2005 : le ministère de l'Education nationale publie une circulaire[2] qui reprend une partie des préconisations de Béatrice PAVY.

Evolutions réglementaires

Les textes de 1982 vont marquer une étape importante, positive, dans la réglementation des classes de découvertes. Ils ont été conçus dans le sens d'un accompagnement des projets de départs en classes de découvertes et pas dans un cadre strictement réglementaire, voire restrictif. Ainsi, il sera affirmé le souhait que chaque enfant, au cours de sa scolarité primaire, puisse bénéficier d'un séjour de classes de découvertes. Souhait tout à fait louable, mais qui n'engageait pas beaucoup le ministère dans la mesure où il n'était prévu aucun dispositif financier pour concrétiser ce souhait.

On peut aussi remarquer que le qualificatif classes de découvertes ne pouvait s'appliquer qu'à des séjours d'une durée minimum de dix jours. En ce sens, le ministère montrait l'intérêt pédagogique de ces séjours. Les séjours d'une durée de cinq jours et moins étaient qualifiés de voyages scolaires. Curieusement, les séjours de 6 à 9 jours n'avaient pas de « légitimité » réglementaire.

Ce texte a été complété par un nouveau texte qui instituait le principe de centres d'accueils permanents de classes de découvertes. Ces centres devaient répondre à un cahier des charges très précis sur l'équipement des locaux, l'environnement, les programmes, etc. En contrepartie de cette reconnaissance institutionnelle, ces centres bénéficiaient de moyens humains par l'affectation de personnels « Mis A Disposition » par l'Education nationale : un directeur pédagogique, fonction assurée par un instituteur nommé sur le centre.

Un texte de 1993 viendra compléter très légèrement la réglementation en vigueur. Il substituait l'appellation classe de découvertes à celle de classe d'environnement.

Deux accidents dramatiques ont très fortement marqué les esprits dans les années qui vont suivre :

- l'accident du Drac[3] (1995)
- l'avalanche des Orres[4] (1998)

L'émotion qui s'en suivra, tout à fait naturelle et compréhensible, va entraîner une profonde modification de l'attitude des responsables du ministère de l'Education nationale, qu'il s'agisse des ministres ou qu'il s'agisse des cadres administratifs. Et cette évolution est également à rapprocher d'une évolution globale de la société tout entière autour du phénomène qualifié du néologisme de « judiciarisation ».

Le drame constitué par l'accident du Drac est à l'origine de la publication des textes de 1997.

Ces textes, strictement réglementaires, sont particulièrement restrictifs. Il n'est aucunement fait référence à l'intérêt de ces séjours. L'administration impose une série de mesures qui sont interprétées comme autant de freins au départ et confinent à la caricature pour certaines : obligation du contrôle de l'état d'ébriété du conducteur du car par l'enseignant, contrôle de l'autocar, activités sportives interdites, etc.

Le ministère impose une demande d'autorisation pour toutes les sorties avec nuitées. Cette autorisation est de la responsabilité des autorités départementales de l'Inspection académique.

La nature de ces textes réglementaires axés sur le « tout contrôle » ne laisse guère de place aux initiatives, même pédagogiques : il faut fournir des programmes détaillés, les qualifications des intervenants, etc., etc.

Et l'appellation même de classe de découvertes a disparu. On doit maintenant parler de sorties scolaires avec nuitée... Autrement dit, cette appellation traduit même un vide pédagogique du séjour.

L'ensemble des acteurs concernés par ces textes va réagir vigoureusement : les associations organisatrices, les syndicats d'enseignants, les élus, etc. Ils considèrent comme une régression ces nouveaux textes.

Les effets prévus ne vont pas tarder à se faire sentir : l'activité est tétanisée. Les jeunes enseignants « n'osent » plus déposer de projets de départs ! Le ministère va réagir en publiant une lettre qui assouplit certaines interprétations et, plus tard, en mettant en place un « groupe de pilotage » qui aura pour mission de faire évoluer ces textes.

Plusieurs mois de négociations seront nécessaires pour aboutir aux nouveaux textes de 1999. Ces textes

se distinguent des précédents par deux aspects :

- ils contiennent un préambule qui insiste sur l'intérêt des sorties scolaires,
- ils présentent moins de lourdeur administrative que les précédents.

Néanmoins **l'activité aura beaucoup de mal à retrouver le niveau des années 1990. Certains départements d'accueil vont même connaître une baisse régulière et importante de ces séjours, en particulier les départements de montagne au niveau des classes de neige.**

A la demande du premier ministre de l'époque, Béatrice PAVY, députée de la Sarthe, sera chargée d'un rapport remis au ministre de l'Education nationale en juin 2004. Ce rapport sera suivi, en janvier 2005, de la publication d'une circulaire qui reprendra plusieurs propositions du rapport et en particulier :

- le rappel de l'importance des séjours éducatifs que constituent les classes de découvertes,
- la réaffirmation du souhait que chaque enfant, au cours de sa scolarité primaire, puisse bénéficier d'au moins un séjour en classe de découvertes,
- la réhabilitation de l'appellation classes de découvertes pour les séjours d'au moins 5 jours (découvertes qui, au passage, a pris un s),
- une clarification des responsabilités entre les inspections académiques d'origine de la classe et d'accueil du séjour,
- le rappel que les inspections académiques n'ont pas de contraintes à rajouter aux textes nationaux : seuils financiers, documents complémentaires, etc.

Dans les faits, ces demandes ne seront que peu respectées...

Evolutions des mentalités et des cultures

Du point de vue de la formation des enseignants

L'évolution de l'origine et de la formation des enseignants peut expliquer, en partie, certains constats sur la baisse de l'activité concernant les classes de découverte.

Jusque dans les années 1990, les instituteurs étaient formés dans le cadre des « Ecoles Normales ». Le fait de participer à des activités périscolaires comme l'accompagnement de classes de découvertes, l'encadrement de centres de vacances pour enfants ou adolescents, permettait de faciliter l'accès aux écoles normales. De plus, en cours de formation, la participation à ces activités était également considérée comme un élément positif. **La réforme imposée par les IUFM va avoir des conséquences particulièrement néfastes et insoupçonnées : la participation aux activités périscolaires va totalement disparaître des cursus de formation.**

D'autre part, la féminisation de la profession des enseignants du premier degré va aussi être un frein à cette activité. Une jeune mère de famille a plus de difficultés à s'absenter une ou deux semaines pour

participer à un séjour de classe de découverte avec sa classe.

Du point de vue des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves estiment que le coût résiduel à la charge des familles est trop élevé.

Du point de vue des autorités de l'Education nationale

De nombreux cadres administratifs craignent que leur responsabilité personnelle ne soit engagée en cas d'incident ou d'accident. Cette attitude de prudence s'explique facilement par deux phénomènes :

- la « judiciarisation » dont il a été question précédemment,
- l'absence de soutien clair du ministère au niveau des activités périscolaires.

D'autre part, certains inspecteurs d'académie vont aller jusqu'à imposer des niveaux maximum de participation financière des familles. Encore une fois, on ne peut que trouver louables ces souhaits pour que les aspects financiers ne soient pas un obstacle au départ en classe de découvertes. Cependant, on peut s'interroger sur le réalisme des niveaux financiers imposés et on peut également se demander si ces pratiques ne sont pas un moyen « déguisé » de freiner cette activité.

Du point de vue des élus locaux

Les élus locaux ont compris, tardivement, l'intérêt des classes de découvertes. Bien évidemment, ce sont les aspects économiques qui les ont d'abord préoccupés, au niveau des territoires d'accueil de ces classes de découvertes : baisse de la fréquentation des stations de ski, difficultés de gestion rencontrées par les établissements d'accueils, qu'ils soient associatifs ou commerciaux.

Ce sont les élus de la montagne et plus particulièrement ceux du massif alpin qui tireront les premiers « la sonnette d'alarme ».

Cette inquiétude se traduira en 1999 par la « commande » d'un rapport du Conseil National du Tourisme^[5]. On peut d'ailleurs remarquer que cette initiative est due au monde du tourisme et non à celui de l'éducation ! Pour le département de Haute-Savoie, cela va se traduire, entre autres, par la création d'une association « Haute-Savoie Juniors », association qui regroupe les gestionnaires d'établissements d'accueil associatifs et hôtels de collectivités. Cette initiative sera fortement soutenue par les élus locaux.

D'autres démarches sont en cours regroupant les départements de montagne (voir le chapitre consacré aux initiatives pour la dynamisation des classes de découvertes). Encore une fois, il est à noter que le moteur de la relance des classes de découvertes est assuré par les acteurs du tourisme.

Les questions liées aux classes de découvertes intéressent d'autres régions qui ont compris l'intérêt qu'il y avait à faire venir des classes extérieures à leur région (aide financière journalière pour les classes d'éducation à l'environnement en Champagne-Ardenne et en Bourgogne) ou aides pour les classes de découvertes à l'automne en région Provence-Alpes-Côte-D'azur pour les écoles de la région PACA.

La « judiciarisation » :

Jusque dans les années 80, les recours en justice se limitaient essentiellement aux juridictions civiles. Les « victimes » réclamaient des dommages et intérêts en fonction des préjudices qu'elles avaient subis. Et comme l'Etat se substitue aux fonctionnaires concernés, la situation était relativement simple. Depuis ces années, on assiste maintenant à un recours beaucoup plus fréquent, voire quasi systématique au niveau des juridictions pénales. Les plaignants ont 2 objectifs :

- sanction de la personne considérée comme responsable du préjudice,
- bénéficiaire d'indemnités financières beaucoup plus conséquentes qu'au niveau des juridictions civiles.

Le texte de juillet 2000[6] permet, au niveau des principes d'atténuer la crainte des enseignants à « entreprendre » des activités extérieures au cadre strictement scolaire, dans la mesure où les tribunaux doivent prouver la faute « intentionnelle ». Dans les faits, cette crainte est bien réelle et l'on peut comprendre les hésitations des enseignants à organiser des activités périscolaires.

L'investissement personnel des enseignants

On sous-estime très souvent l'investissement personnel des enseignants dans la préparation, la réalisation et l'exploitation d'une classe de découvertes. Une classe de découvertes n'est en aucun cas un séjour de vacances et ne s'improvise pas. La motivation essentielle, la seule d'ailleurs, est bien une motivation d'ordre éducatif ! Un projet de classe de découvertes s'inscrit dans un projet de classe et un projet d'école (voir le chapitre sur l'intérêt des classes de découvertes). La préparation du séjour va donc nécessiter plusieurs mois pendant lesquels il faudra :

- réaliser le projet pédagogique et organiser sa mise en œuvre sur place,
- réaliser le dossier de demande d'autorisation de sortie,
- informer l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents,
- assurer la réalisation financière du projet.

Pendant le séjour, il faut savoir que la responsabilité de l'enseignant est totale et ceci 24 h sur 24 !

On peut aisément comprendre le découragement de certains enseignants qui doivent faire face à des difficultés complémentaires :

- convaincre leur hiérarchie,
- convaincre les parents d'élèves,
- organiser la garde de ses propres enfants pendant son absence,
- etc.

Et tout ceci sans, la plupart du temps, aucun soutien, y compris financier !

L'augmentation des frais de transports

Les opérateurs de classes de découvertes ont aujourd'hui à faire face à deux difficultés majeures en matière de transports d'enfants :

- la politique commerciale de la SNCF a pour conséquence directe de dissuader les organisateurs à utiliser le train (très peu de places accessibles aux tarifs réduits, délais de rétrocession de 90 jours, frais d'annulation élevés, etc.),
- les coûts des carburants (augmentation du prix du pétrole) pèsent de plus en plus dans les budgets des classes de découvertes.

Compte tenu de la réduction de la durée des séjours, il n'est pas rare de constater que le coût du transport représente aujourd'hui entre un quart et un tiers du coût total. Certaines collectivités territoriales vont même jusqu'à annuler des séjours pédagogiques du fait de la part trop importante du poste transports.

L'évolution de l'activité des classes de découvertes

L'examen des statistiques nationales permet de mesurer l'évolution de cette activité au cours du temps. Cependant, ces chiffres sont trompeurs car ils pourraient laisser imaginer une situation meilleure en 2002 par rapport aux années précédentes. Or un examen détaillé montre, que, bien au contraire, la situation s'est fortement dégradée !

Année scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
1970-1971	3 500	95 000
1981-1982		350 000
1987-1988	19 600	425 000
1991-1992	26 130	584 780
1995-1996	26 200	587 700

2001-2002	29 636	700 039
-----------	--------	---------

Plusieurs observations doivent être formulées :

- nous avons isolé l'année scolaire 2001-2002 dans la mesure où la base statistique a changé (séjours d'au moins 5 jours avant cette date et séjours d'au moins 2 jours à partir de cette date),
- La part représentée par les classes de neige n'a cessé de se réduire : 91 % en 1971, 58 % en 1982, 33 % en 1992 et en 1995. Combien en 2002 ? (L'éducation nationale a aussi changé ses items de classements en 2002...).

La seule donnée objective d'analyse serait le nombre total de journées. Malheureusement cette information n'est pas disponible. On peut toutefois tenter quelques estimations :

- Le nombre total de journées estimé en 2001/2002 est de : 4 600 000 (base d'une durée moyenne de 7 jours),
- Le nombre total de journées estimé en 1991/1992 est de : 5 200 000 (base d'une durée moyenne de 9 jours).

Alors que le nombre d'élève enregistré entre 1992 et 2002 a augmenté de 19 %, le nombre de journées a baissé de 11 % !

Nous avons pu également mesurer l'évolution de ces activités au niveau de quelques départements emblématiques de l'accueil de classes de découvertes.

Hautes-Alpes :

S'il est bien un département emblématique de l'accueil de classes de découverte, c'est celui des Hautes-Alpes.

Nous produisons ci-dessous le tableau récapitulatif des enfants scolarisés et des enfants accueillis en classes de découverte pour la période comprise entre les années scolaires 1984-1985 et 2002-2003 :

Année Scolaire	Nombre de classes	Nombre d'enfants	Nombre de classes accueillies	Nombre d'enfants En classes de découvertes
	1995-1996	551	12 088	1 119
1996-1997	561	12 042	1 031	23 699
1997-1998	558	11 996	1 569	35 317
1998-1999	559	12 014	1 438	32 424
1999-2000	562	11 935	1 352	30 410
2000-2001	562	11 871	1 390	31 388
2001-2002	563	11 815	1 268	28 841
2002-2003	561	11 846	1 199	28 212

Plusieurs enseignements peuvent être tirés à partir de la lecture de ce tableau :

- le nombre de classes accueillies dans le département des Hautes-Alpes entre les années scolaires 1996-1997 et 1997-1998 progresse de 52 %. Or, il s'agit tout simplement du changement de la base de calcul (de 5 jours à 2 jours) qui explique cette augmentation extraordinaire ! Cette information montre bien l'importance des séjours courts et en particulier ceux dont la durée est inférieure à 5 jours,
- pour l'année scolaire 1997-1998, le département des Hautes-Alpes a accueilli presque 3 fois plus d'enfants en classes de découverte qu'il n'en scolarise !
- quelque soit le mode de « comptabilisation » des classes de découvertes accueillies dans ce département, celles-ci ne cessent de diminuer : - 17 % entre les années scolaires 1984-1985 et 1996-1997 et - 23 % entre les années scolaires 1997-1998 et 2002-2003. On peut remarquer que la baisse est encore plus sensible sur ces 6 dernières années.

Loire-Atlantique :

	1994/1995	2001/2002	2006/2007
Nombre de classes	893	855	619
Nombre d'élèves	20 092 (1)	19 831	14 236

(1) Estimation

Là encore, cette baisse de classes accueillies en Loire-Atlantique est bien plus conséquente que les chiffres ci-dessus pourraient le laisser. En effet, en 1994-1995 n'étaient comptabilisés que les séjours d'au moins 5 jours.

Vendée :

	1994/1995	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/1995
Classes	657	756	807,5	769	+ 17,04 %
Elèves	14 780	16 751	17 775	16 901	+ 14,35 %

Les bons résultats enregistrés sont à relativiser par le fait qu'après l'année scolaire 1994-1995, les séjours d'au moins 2 jours et une nuit sont pris en compte alors qu'ils ne l'étaient qu'à partir de 5 jours, précédemment.

Haute-Savoie :

Autre département emblématique, en particulier en ce qui concerne, bien évidemment, les classes de neige.

	1994/1995	2000/2001	2001/2002	2005/2006
Classes de neige	1 755	1 605	1 612	1 427
Nuitées	608 783	317 970	388 298	325 280

Ces données montrent bien l'ampleur et l'impact de la réduction de la durée des séjours : alors que le nombre de classes de neige a diminué de 19 %, celui du nombre de journées s'est effondré de 47 %.

En 1994, le département de Haute-Savoie comptait 515 centres d'accueil de jeunes. En 2004, il n'en comptait plus que 380 !

Des enjeux économiques et sociaux

Pour mesurer l'impact économique des classes de découvertes, nous nous heurtons à une difficulté majeure : l'absence quasi-totale d'informations disponibles ! Ceci s'explique par plusieurs raisons :

- Déjà la grande difficulté à disposer de simples informations sur la fréquentation des classes de découvertes : informations irrégulières, dont les paramètres d'analyse changent, etc.
- Les organismes nationaux chargés de mesurer cette activité économique : le tourisme, se heurtent aussi à une difficulté majeure : ces activités, jusqu'à présent, ne relèvent pas de leur champ de compétences.

Ne disposant d'aucune référence ou élément de comparaisons, nous sommes donc dans l'obligation de nous livrer à des estimations.

Pour l'année scolaire 2001/2002, le nombre de journées était estimé à 4 600 000. Le prix moyen d'une journée est de 45 Euros auxquels il faut ajouter les coûts « périphériques » comme le transport, soit donc 30 %, ce qui représente un chiffre d'affaires total de : 300 millions d'Euros.

Cette donnée est importante, dans la mesure où cette activité économique est générée :

- Dans des territoires souvent ruraux et de moyenne montagne, d'où les grands opérateurs touristiques sont absents,
- Elle se déroule en dehors des périodes de vacances scolaires, donc à une période « creuse » en termes d'activités touristique.

Enfin et surtout, n'oublions pas que ces activités sont aussi un élément particulièrement sensible dans l'activité générale des centres d'accueil. C'est bien cette activité qui permet :

- D'allonger les périodes de fonctionnement (on peut remarquer que les centres d'accueil de classes de découvertes présentes des périodes de fonctionnement bien plus importantes que celles des établissements classiques du tourisme),
- D'amortir les charges fixes sur des périodes plus longues, ce qui permet de proposer les tarifs accessibles, y compris en haute saison,
- De pérenniser et fidéliser l'emploi dans des régions souvent sinistrées dans ce domaine.

Enfin n'oublions pas aussi que l'accueil de classes de découvertes est un facteur de dynamisation sans égal des territoires d'implantation :

- vie sociale du village, de la vallée assurée par la présence des groupes d'enfants,
- maintien des services publics dont l'école,

- installations et équipements du centre d'accueil accessibles aux habitants locaux : piscine du village de vacances, installations sportives accessibles, salles de réunion pour les associations du village,
- confection des repas livrés par l'ADMR,
- organisation du centre de loisirs, de la halte-garderie, etc.

Le fonctionnement permanent d'un centre d'accueil est un élément fondamental du mieux vivre dans les territoires. Souvent, ce centre d'accueil offre des prestations que les petites communes ne sont pas en capacité d'offrir aux habitants.

La fermeture d'un centre d'accueil est une catastrophe économique et sociale pour une commune dont il est souvent le principal employeur.

Le cas particulier des classes de neige

L'impact des classes de neige est particulièrement sensible pour les stations de moyenne de montagne, dans la mesure où les centres d'accueil de classes de neige sont beaucoup plus nombreux en moyenne montagne. Des exemples récents montrent que la fermeture d'un centre d'accueil compromet fortement l'équilibre économique de l'exploitation des remontées mécaniques et les emplois générés pour les moniteurs de ski.

Ces informations concernent le court terme. Les enjeux sont encore plus importants sur le moyen et le long terme :

- Sait-on que les propriétaires des chalets de la station de Flaine (74) étaient à 50 % des adultes qui, enfants, avaient participé aux classes de neige organisées aux Carroz d'Araches (74),
- Un enfant en classe de découvertes revient très souvent sur le même site en été ou en hiver avec ses parents,
- La classe de neige est un moyen « d'éducation » à la montagne. Le jeune qui a appris à skier en classe de neige est potentiellement un futur client des stations de ski. On ne peut s'empêcher de rapprocher la stagnation, voire la baisse de participation des Français aux vacances à la neige, à la baisse de l'activité des classes de neige.

Des initiatives pour la dynamisation des classes de découvertes

Ces initiatives ont été de plusieurs ordres et ont concerné soit des opérateurs, soit des regroupements d'opérateurs en donnant une dimension plus communicante à cette dynamisation.

Les démarches concernant les opérateurs sont surtout internes à ces organisateurs et ont pour objectif de donner des garanties qualitatives tant sur le plan éducatif que sur celui de l'organisation. On peut ainsi citer le « cahier des labels » de la Ligue de l'enseignement.

D'autres démarches sont surtout liées à une volonté de dynamiser certains types de classes de découvertes.

On peut en particulier citer le cas de l'Association pour la Promotion des Classes de Mer (APCM) créée dès 1985. Cette association a réussi à fédérer des opérateurs de terrains (centres nautiques ou spécialisés dans l'accueil de classes de mer), des industriels (fédération de l'industrie nautique) et un média particulièrement performant et reconnu pour la qualité de ces émissions en lien avec la mer : le magazine THALASSA de France 3.

L'APCM a rédigé une charte qualitative sur sa conception des classes de mer.

Le monde de la montagne a mis beaucoup de temps à comprendre la nécessité de s'organiser pour tenter d'enrayer la baisse concernant en particulier les classes de neige.

Tout d'abord un regroupement entre associations et hôtels de collectivités de Haute-Savoie, avec le soutien du Conseil Général a été créé sous le nom de Haute-Savoie Juniors.

Comprenant la gravité de la situation, les élus de la montagne et les professionnels ont décidé un plan d'action validé par la signature d'une convention en janvier 2008 avec l'engagement (y compris financier) des partenaires suivants : l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF), le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), les Professionnels Associés de la Montagne (PAM) et l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

D'autre part, cette convention a été suivie par la rédaction d'une charte de qualité particulièrement ambitieuse sur le plan qualitatif.

On notera toutefois que l'acteur principal des classes de découvertes : le ministère de l'éducation nationale n'est jamais partie prenante de ces initiatives visant à la dynamisation des classes de découvertes !

Quelles propositions pour relancer l'activité des classes de découvertes ?

Il faut souligner l'intérêt du rapport parlementaire de Béatrice PAVY sur les classes de découvertes, présenté au ministre de l'Education nationale de l'époque : François FILLON en juin 2004. Ce rapport contenait un certain nombre de propositions intéressantes malheureusement restées sans suites, malgré une circulaire du ministère en janvier 2005 qui reprenait une partie de ces propositions, mais sans les moyens de les faire appliquer.

Il faut également souligner que l'activité des classes de découvertes croise des « mondes » qui s'ignorent : l'éducation, le tourisme, la jeunesse, les collectivités territoriales, les associations, les parents d'élèves, etc. Il ne faut donc pas imaginer qu'il pourrait exister une solution unique pour remédier à la situation que nous constatons.

1 - Une attitude plus claire et plus volontariste de l'Education nationale :

On peut noter avec satisfaction que le ministère de l'Education nationale, dans sa circulaire de janvier 2005, rappelle l'intérêt des classes de découvertes (éducatif et social), mentionne le souhait que chaque enfant, au cours de sa scolarité primaire, bénéficie d'un tel séjour.

Dans le même temps on peut s'étonner des propos de certains ministres qui estiment que les enseignants sont trop sollicités pour sortir de l'école et qu'ils doivent rester dans les murs de l'école pour travailler les fondamentaux : lire, écrire, compter.

Les acteurs pédagogiques des classes de découvertes affirment que les classes de découvertes sont justement des mises en situations idéales pour travailler ces fondamentaux.

Les enseignants, militants de la pédagogie active, ont trop souvent le sentiment de porter seuls un poids de responsabilités non assumé par leur hiérarchie. Sans soutien clair de cette hiérarchie, on trouvera de moins en moins de volontaires pour partir en classes de découvertes.

2 - Former et informer les enseignants sur l'intérêt des classes de découvertes.

La formation des futurs professeurs des écoles, dans les IUFM, prend très peu en compte, voire pas du tout les aspects éducatifs et sociaux des classes de découvertes. Or, un enseignant qui n'a pas connu ce type de séjour à titre personnel ne peut donc pas en mesurer les enjeux et les intérêts. Pour preuve, les enseignants qui ont connu l'intérêt de ces séjours les plébiscitent, y compris en début d'année scolaire pour faciliter la cohésion du groupe classes.

D'autre part, des textes récents sont entrés en vigueur en 2006 : socle commun des connaissances et de compétences. (*Décret 2006-830 du 11 juillet 2006*)

Encore une fois, les séjours éducatifs constitués par les classes de découvertes trouvent une place naturelle et évidente dans la mise en œuvre de ces projets et de ces politiques de l'Education nationale.

3 – Soutenir y compris financièrement les enseignants qui partent en classes de découvertes

A l'heure du « travailler plus pour gagner plus », on peut s'étonner que l'Education nationale ou les collectivités territoriales n'aident pas financièrement les enseignants dans leurs projets de départ en classes de découvertes. Partir en classes de découvertes suppose un engagement personnel et un investissement important. De plus, le corps enseignant s'est beaucoup féminisé et l'absence de la mère de famille enseignante pose des problèmes, souvent coûteux, de garde d'enfants.

Il serait donc logique que les enseignants, présents et responsables 24 h sur 24, bénéficient de compensations financières à la hauteur de leur engagement.

4 – Veiller à la stricte application de la réglementation dans les départements

La réglementation sur les sorties scolaires avec nuitées (appellation réglementaire des classes de découvertes), contrairement à ce qui est souvent affirmée, n'est pas à l'origine du frein au départ en classes de découvertes. Cette réglementation (1997 et 1999) est maintenant bien assimilée.

En revanche ce sont les interprétations départementales qui en sont faites par les Inspections académiques qui posent un réel problème. Comment expliquer ainsi, par exemple, que certains Inspecteurs d'académie limitent les classes de découvertes uniquement à leur département ?

5 - Un dossier unique de demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées

Dans le même ordre d'idée on ne peut être qu'étonné qu'une réglementation unique, ministérielle qui s'applique donc à tout le territoire national génère des dossiers administratifs de demande de sorties scolaires qui varient totalement d'un département à l'autre. Rien ne justifie ces variations. Le ministère devrait en conséquence compléter la réglementation nationale par un modèle de dossier unique valable sur l'ensemble du territoire.

6 – Dialoguer avec les parents d'élèves

Les parents d'élèves devraient être beaucoup plus associés aux projets de départ. Ils ont parfois le sentiment d'être mis devant le fait accompli et de n'être invités que pour payer le séjour de leurs enfants.

Des outils d'informations existent aujourd'hui pour informer les parents sur les enjeux et l'intérêt de ces séjours et le rôle qu'ils peuvent jouer au sein de la communauté éducative.

7 – Sensibiliser les élus des collectivités territoriales

Une démarche similaire devrait être entreprise auprès des collectivités territoriales. Aujourd'hui les principaux financeurs sont les communes et les départementaux. Sans leurs participations financières, les départs en classes de découvertes seraient impossibles.

La répartition la plus appropriée pour faciliter ces départs repose sur un financement par tiers : Commune, département et parents. Les départements qui ont mis en place de telles formules connaissent des taux de départs particulièrement significatifs à l'image du département de la Corrèze par exemple.

8 – Intégrer les frais de transport des classes de découvertes aux budgets transports scolaires des départements

L'impact des frais de transport est devenu un frein, voire un obstacle aux départs en classes de découvertes. Aujourd'hui, face à la politique commerciale de la SNCF au niveau des transports de groupes d'enfants, la plupart des organisateurs utilisent le car comme moyen de transport. Or le prix du carburant connaît une augmentation très importante depuis quelques années. Il n'est pas rare aujourd'hui de constater que les frais de transports pour une classe de découvertes représentent un quart, voire un tiers du coût total.

Une simulation dans plusieurs départements a montré que l'intégration des frais de transports des classes de découvertes aux budgets transports scolaires de ces départements, se traduirait par une augmentation de ces budgets de seulement 1 à 2 %. Ce qui serait indolore pour la collectivité publique permettrait, au niveau individuel des familles, une baisse des coûts de 25 à 30 %.

9 – Financer la rénovation du patrimoine

Les gestionnaires ont à faire face à des exigences réglementaires de plus en plus draconiennes dans la mise aux normes de leurs centres d'accueil : restauration collective, Règlements Sanitaires Départementaux, etc. Ces exigences se traduisent par des travaux importants. Pour certaines « petites » associations, ils sont si importants que leurs responsables n'ont pas d'autre solution que celle de se séparer de leur patrimoine. Il paraît donc urgent de prévoir des financements publics pour aider à cette rénovation. Ces aides sont autant en moins à répercuter sur les prix de séjours. Au final, elles constituent un élément de politique sociale qui vise à développer l'accès de ces séjours au plus grand nombre.

10 – Intégrer les activités des classes de découvertes dans les « Services Sociaux d'Intérêt Economique Général

Les Etats membres de l'Union européenne travaillent à la mise en œuvre de la fameuse « directive service ». Or, dans l'esprit des responsables de la Commission européenne, toute activité économique

doit répondre aux règles de la libre concurrence, sauf pour celles qui ont une vocation sociale et qui pourraient entrer dans les « Service Sociaux d'Intérêt Economique Général ». Nous devons donc convaincre nos responsables politiques pour qu'ils obtiennent de Bruxelles ce classement en SSIEG. Si tel n'était pas le cas, les activités de classes de découvertes ne pourraient bénéficier de financements publics que dans un cadre extrêmement limité. Tellement limité que cela conduirait inévitablement à un surenchérissement incompatible avec nos objectifs sociaux et éducatifs.

11 – Créer des outils transversaux

Comme nous le rappelions en introduction, une des grandes difficultés d'appréhension de l'activité des classes de découvertes est qu'elle dépend d'une multitude d'acteurs qui ne se connaissent pas ou peu, voire qui ignorent les enjeux réciproques.

Il nous semble indispensable donc de créer un « lieu transversal » qui permettrait les fonctions suivantes :

- Assurer un suivi et une observation de l'activité au plan national,
- Etre centre de ressources en termes d'informations auprès des différents acteurs,
- Assurer la promotion et la communication de ces activités,
- Réunir annuellement tous les acteurs pour une information complète, transversale et orienter les travaux sur les classes de découvertes.

12 – Pour un renouveau pédagogique des classes de découvertes

Certaines classes de découvertes souffrent d'une image assez négative comme c'est le cas des classes de neige qui sont chères (ce sont d'ailleurs les classes de découvertes les plus chères) et dont l'intérêt éducatif peut paraître moindre que d'autres.

Il est donc indispensable de travailler dans trois directions pour revaloriser l'image des classes de découvertes :

- A partir des textes de 2006 de l'éducation nationale sur le socle commun de connaissances et de compétences,
- Sur l'évolution des contenus pédagogiques et notamment sur toutes les questions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable : les classes de découvertes sont des occasions de « mise en situation » exceptionnelles qui sont autant d'opportunités pour mieux comprendre les enjeux liés à nos responsabilités individuelles et collectives (tant dans les activités éducatives menées, que dans les mises en situation de gestion et de fonctionnement « durable » des centres d'accueil),
- Enfin, à une période qui voit se multiplier les replis communautaires (de quelques ordres qu'ils soient),

voire de communautarisme, la vie collective de la classe de découvertes est aussi une occasion privilégiée d'éducation au mieux vivre ensemble, à la cohésion sociale et tout simplement à l'éducation à la citoyenneté !

[1] Circulaire n°99-136 du 21/9/1999. B.O. H.S. n°7 du 23/9/1999.

[2] Circulaire n°2005-001 du 5/1/2005. B.O. n°2 du 13/1/2005.

[3] Le 4 décembre 1995, lors d'une sortie pédagogique, 6 enfants et leur accompagnatrice périssent, suite à un lâcher d'eau à partir d'un barrage d'EDF, sur la commune de Notre Dame de Commiers (38).

[4] Le 23 janvier 1998, 11 collégiens et 2 adultes périssent dans une avalanche, sous la crête du Lauzet, près des Orres (05).

[5] 2000. CHAUVIN, J. Les Classes de Découverte. Conseil National du Tourisme. La Documentation Française.

[6] Loi du 10 juillet 2000, article 121-3, alinéa 3.